

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2021

REVENUS

FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	403 991 \$
Service d'aqueduc	48 494 \$
Service d'égout	11 110 \$
Service boues de fosses septiques	7 350 \$
Service d'ordures et collecte sélective	58 133 \$
Paiements tenant lieu de taxes	16 220 \$
Transferts	240 451 \$
Services rendus	14 339 \$
Imposition de droit	27 100 \$
Intérêts	8 050 \$
Amendes et pénalité	45 \$
Autres revenus	<u>14 300 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	849 583 \$

INVESTISSEMENT

Transferts	<u>457 000 \$</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENT	457 000 \$

TOTAL DES REVENUS

1 306 583 \$

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration générale	220 431 \$
Sécurité publique	85 495 \$
Transport	306 188 \$
Hygiène du milieu	121 628 \$
Aménagement, urbanisme et développement	18 410 \$
Loisirs et culture	76 650 \$
Frais de financement	<u>225 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	829 027 \$

INVESTISSEMENT

Immobilisation-Transport	10 000 \$
Immobilisation-Hygiène du milieu	447 000 \$
Immobilisation-Aménagement, urbanisme et dév.	15 000 \$
Immobilisation-Électricité	<u>5 556 \$</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENT	477 556 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 306 583 \$

TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 fut adopté par le règlement 194-2020 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 04 décembre 2020.

- Taxe foncière : demeure à 1,12\$/100\$ d'évaluation.
- La taxe d'aqueduc demeure à 227\$ pour les unités de base reliées au réseau d'aqueduc.
- La taxe d'égout demeure à 101\$ par usager du réseau.
- La taxe pour les piscines demeure à 60\$ par unité.
- La taxe pour terrain vague desservi par l'eau demeure à 100\$ par unité.
- La taxe pour les résidences ayant une fosse septique demeure à 61.50\$ pour les résidents permanents et demeure à 30.75\$ pour les résidents saisonniers
- La taxe pour le service de collecte et d'enfouissement des ordures ménagères :
 - Pour le service permanent, la taxation passe à 230\$,
 - Pour le service saisonnier (sans service), la taxation demeure à 15\$,
 - Pour les ICI, la taxation demeure à 476\$,
 - Pour les fermes, la taxation demeure à 309\$.

Pour une résidence unifamiliale dont l'évaluation moyenne est de 75 000\$ dans le secteur urbain, le compte de taxes sera de 1 398.00\$.